

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008
Séance de 18 h 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2008, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008
SEANCE DE 19 HEURES

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. CORDONNIER est proposé. Adopté à l'unanimité.

FERMETURE DE CLASSES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait part au Conseil Départemental de l'Education Nationale de l'abandon des demandes de fermetures pour les écoles élémentaires de Saint-Marc et Louise de Savoie. C'est une grande satisfaction. Restent la fermeture des écoles maternelles du Petit Mail et de Saint-Marc ainsi que le retrait d'un quart de poste de décharge de direction aux Tuileries, à Emile Martin.

Adopté à l'unanimité.

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

L'article L 2122-22 (joint à la présente) prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal d'accorder au Maire des pouvoirs par délégation pour la souplesse et la rapidité de certaines décisions nécessaires à une bonne administration communale. Il est rendu compte des décisions prises en application de ces délégations à la plus proche réunion du Conseil Municipal. Il est proposé d'accorder l'ensemble de pouvoirs à l'exception des alinéas 18 et 21 qui ne concernent pas actuellement notre commune et de définir les alinéas 2, 3, 15, 16, 17 et 20. Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cette commission, créée par l'article 22 du Code des Marchés Publics (ci-joint), est chargée de l'examen et du choix des propositions. Elle peut associer le comptable public et un représentant de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Outre le Maire, elle est constituée obligatoirement de **5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants** élus à la proportionnelle au plus fort reste.

Titulaires : M. BARRE – M. GUIMONET – M. LEFEBVRE – M. DEROUBAIX – M. NAUDION

Suppléants : M. DUVAL – Mme ROGER – M. HOURY – Mme LOMBARD – M. DUJARDIN

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL

Instituée par l'article L 1411-5 (ci-joint), elle est constituée, outre le Maire, de **5 conseillers titulaires et 5 suppléants** élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle étudie les offres en cas de délégation de service public et remet son avis au Maire. Elle associe le comptable public et le représentant de la D.D.C.C.R.F.

Titulaires : M. BARRE – M. GUIMONET – M. LEFEBVRE – M. DEROUBAIX – M. NAUDION

Suppléants : M. DUVAL – Mme ROGER – M. HOURY – Mme LOMBARD – M. DUJARDIN

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants qui confient un service public à un tiers par délégation, en application de l'article L 1413-1 (ci-joint). Elle est composée de conseillers municipaux à la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales pour l'examen chaque année des rapports des délégataires et du Maire sur les services concédés.

Titulaires : M. BARRE – M. GUIMONET – M. LEFEBVRE – M. DEROUBAIX – M. NAUDION

Suppléants : M. DUVAL – Mme ROGER – M. HOURY – Mme LOMBARD – M. DUJARDIN

Représentants d'associations locales :

- M. CHERAMY Claude (Association Force Ouvrière Consommateurs 41)
- M. GREPILLOUX André (U.F.C. Que Choisir 41)

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Créée dans chaque commune par l'article 1650 du Code Général des Impôts (ci-joint), outre le Maire, Président, elle est formée de **8 titulaires et 8 suppléants**, électeurs imposables de plus de 25 ans, choisis sur une liste double par le Directeur des Impôts. L'un doit être propriétaire de bois ou forêts, un autre domicilié hors commune.

Adopté à l'unanimité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est géré par un conseil d'administration paritaire conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (ci-joint), 4 types d'associations devront être obligatoirement représentées, chaque collège ne pouvant dépasser 8 membres. Il est proposé de fixer le nombre de nos représentants à **6** et de procéder à leur élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. GUIMONET – Mme CHICHA – Mme PERINET – Mme POUGET – Mme BONNISSEAU – Mme GIRAUDET

Adopté à l'unanimité.

DELEGATION DANS DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

L'article L 2121-33 (ci-joint) prévoit que le Conseil Municipal peut assurer sa représentation dans divers organismes extérieurs selon les textes les régissant. Le Conseil Municipal doit donc désigner dans chacun des organismes suivants le nombre de ses représentants selon le chiffre indiqué par ses statuts ou sa réglementation.

- **Conseil d'Administration du Centre Hospitalier : 3 représentants (le Maire sauf refus est Président de droit : article R 6143-1 du Code de la Santé Publique)**

M. GUIMONET – Mme PERINET – M. DUJARDIN

Adopté à l'unanimité.

- **Conseils de Vie Sociale : 1 représentant à celui de la Maison Médicale et 1 représentant à celui des Maisons de Retraite du Fg St-Roch et des Capucins**

Mme PERINET pour la Maison Médicale

Mme PERINET pour les Maisons de retraite du Fg Saint-Roch et des Capucins

Adopté à l'unanimité.

- **Conseil d'Administration de l'Hôpital local de Selles-sur-Cher : 1 représentant**

Mme LOMBARD

Adopté à l'unanimité.

- **S.E.L.C. : 1 représentant au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant aux Assemblées Générales**

Mme ROGER pour le Conseil d'Administration

Mme ROGER en tant que titulaire pour les Assemblées Générales et M. GUIMONET en tant que suppléant

Adopté à l'unanimité.

- **S.E.M. TERRITOIRES-DEVELOPPEMENT : 2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant aux Assemblées Générales**

M. LORGEUX et Mme ROGER pour le Conseil d'Administration

Mme ROGER en tant que titulaire et M. GUIMONET en tant que suppléant pour les Assemblées Générales

Adopté à l'unanimité.

- **A.D.E.L.E.C. : 1 représentant**

M. LORGEUX

Adopté à l'unanimité.

- **Association de Développement et de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication en Région Centre : 1 représentant**

M. FUSTER

Adopté à l'unanimité.

- **Lycée Claude de France : 2 titulaires et 2 suppléants**

**Mme LE DEAN et Mme POUGET en tant que titulaires
Mme PITAULT et Mme HARROUS en tant que suppléantes**

Adopté à l'unanimité.

- **Lycée Professionnel Denis Papin : 2 titulaires et 2 suppléants**

**M. GUMONET et Mme DEHMEJ en tant que titulaires
Mme PITAULT et Mme LOMBARD en tant que suppléants**

Adopté à l'unanimité.

- **Collège Maurice Genevoix : 2 titulaires et 2 suppléants**

**M. CHARBONNIER et M. FUSTER en tant que titulaires
M. LEFEBVRE et Mme HARROUS en tant que suppléants**

Adopté à l'unanimité.

- **Collège Léonard de Vinci : 1 titulaire et 1 suppléant**

**Mme DEHMEJ en tant que titulaire
Mme PITAULT en tant que suppléante**

Adopté à l'unanimité.

- **Groupes scolaires primaires et maternels :**

- école primaire Emile Martin : 1 représentant : M. GARRIAUD
- école maternelle du Mail de l'Hôtel Dieu : 1 représentant : M. GARRIAUD
- école primaire du Parterre : 1 représentant : M. DEROUBAIX
- école maternelle du Parterre : 1 représentant : M. DEROUBAIX
- école primaire des Tuileries : 1 représentant : Mme PITAULT
- école maternelle des Tuileries : 1 représentant : Mme PITAULT
- école primaire du Bourgeau : 1 représentant : Mme POUGET
- école maternelle du Bourgeau : 1 représentant : Mme POUGET
- école primaire de Saint-Marc : 1 représentant : Mme CHICHA
- école maternelle de Saint-Marc : 1 représentant : Mme CHICHA
- école primaire Louise de Savoie : 1 représentant : Mme CHICHA
- école maternelle Louise de Savoie : 1 représentant : Mme CHICHA

Adopté à l'unanimité.

- **Comité de Pilotage du Contrat Enfance : 2 représentants**

M. GUIMONET et Mme LOMBARD

Adopté à l'unanimité.

- **Bureau Information Jeunesse : 1 titulaire et 1 représentant des usagers**

M. HOURY en tant que titulaire et M. CHATELET Thierry en tant que représentant des usagers

Adopté à l'unanimité.

- **Office du Sport Romorantinais : 5 représentants**

M. HOURY – M. GARRIAUD – M. CHEMINOT – M. LEROY – M. DUJARDIN

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement Social du Personnel Communal : 2 représentants**

M. LEFEBVRE – M. NAUDION

Adopté à l'unanimité.

- **Comité National d'Action Sociale : 1 représentant**

M. LEFEBVRE

Adopté à l'unanimité.

- **Patronage des Ecoles Publiques : 1 représentant**

Mme CHICHA

Adopté à l'unanimité.

- **P.A.I.O. : 2 représentants**

Mme CHICHA – M. CHARBONNIER

Adopté à l'unanimité.

- **Office de Tourisme : 3 représentants**

Mme LE DEAN – M. CHARBONNIER – Mme POUGET

Adopté à l'unanimité.

- **Comité Départemental du Tourisme : 1 représentant**

Mme LE DEAN

Adopté à l'unanimité.

- **Comité de Jumelage : 3 représentants**

Mme ROGER – M. HOURY – Mme POUGET

Adopté à l'unanimité.

- **association "Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay" : 1 titulaire et 1 suppléant**

M. GUIMONET en tant que titulaire

M. LORGEUX en tant que suppléant

Adopté à l'unanimité.

- **Commission d'Accès aux Documents Administratifs : 1 représentant**

M. LORGEUX

Adopté à l'unanimité.

- **Ministère de la Défense : 1 représentant**

M. FUSTER

Adopté à l'unanimité.

CREATION DE COMMISSIONS CONSULTATIVES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Le Conseil Municipal, en application de l'article L 2121-22 (ci-joint), a la possibilité de créer les commissions internes qu'il souhaite et d'en fixer le nombre de membres ainsi que de les désigner. Pour une étude approfondie des dossiers dans chacun de leurs domaines respectifs, il est proposé la création des commissions suivantes :

• Finances :

M. BARRE – Mme ZOUH – M. GUIMONET – Mme LE DEAN – M. DUVAL –
Mme ROGER – M. HOURY – Mme CHICHA – M. LEFEBVRE – M. CHEMINOT –
M. CORDONNIER – M. NAUDION – M. CHERY – M. RETSIN

Adopté à l'unanimité.

• Affaires scolaires :

M. BARRE – M. GUIMONET – Mme LE DEAN – M. DUVAL – Mme CHICHA –
M. LEFEBVRE – Mme PITAULT – M. DEROUBAIX – M. GARRIAUD –
Mme POUGET – M. FUSTER – Mme GIRAUDET – M. CHERY – M. RETSIN

Adopté à l'unanimité.

• Sports :

M. BARRE – M. GUIMONET – Mme LE DEAN – M. DUVAL – Mme ROGER –
M. HOURY – Mme CHICHA – M. LEFEBVRE – M. GARRIAUD – M. CHEMINOT
– M. LEROY – M. DUJARDIN – M. CHERY – M. RETSIN

Adopté à l'unanimité.

• Urbanisme, P.L.U., et Environnement :

M. BARRE – Mme ROGER – M. DEROUBAIX – Mme GERY – M. NAUDION

Adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF EN MATIERE DE CIRCULATION

Le Conseil Municipal, en application de l'article L 2143-2 (ci-joint), peut créer un comité consultatif dans un domaine particulier qui associe les représentants de professions ou d'associations intéressées.

M. BARRE – M. LEFEBVRE – M. CHARBONNIER – M. DEROUBAIX –
Mme GIRAUDET – M. CHERY – M. RETSIN

Adopté à l'unanimité.

**EXERCICE 2007 – DETERMINATION ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVISOIRE
DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET –
M. DUJARDIN – M. RETSIN)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2008

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "IMMOBILIER D'ENTREPRISES"

Il est proposé la création d'un budget annexe qui retracera les mouvements financiers relatifs à la réfection et aux travaux d'extension du bâtiment occupé par la société AIRCOS, duquel nous avons acquis la propriété.

Adopté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2008 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET PRINCIPAL, BUDGET LOISIRS ET CULTURE PYRAMIDE ET SUDEXPO, REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES, BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES – CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Budget Principal : les éléments essentiels de ce budget sont :

- poursuite des programmes d'équipements,
- encadrement des dépenses de fonctionnement,
- absence d'endettement,
- maintien du taux des 4 taxes (pas d'augmentation).

S'agissant de la T.E.O.M., elle est proposée à 9%.

Le montant prévu des dépenses d'équipements est estimé à 7 239 450 euros et le montant prévu des dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, est estimé à 25 421 288 euros.

Voté à la majorité (3 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et une abstention : M. RETSIN)

Budget Loisirs Culture Pyramide Sudexpo : ce budget s'élève à 131 450 euros en investissement (dont 130 000 euros de dépenses nouvelles pour 2008 et 1 450 euros de restes à réaliser de 2007) et à 817 011 euros en fonctionnement.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

Budget régie des transports scolaires : la section de fonctionnement est évaluée à 82 960 euros. Pas d'investissements envisagés.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

Budget eau : ce budget s'élève à 876 346 euros en investissement et à 344 566 en fonctionnement. La surtaxe communale reste fixée à 0,30 €/m³.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

Budget assainissement : en investissement 1 386 180 euros sont prévus et 886 523 euros sont inscrits en fonctionnement. La redevance d'assainissement reste fixée à 0,61€/m³.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

Budget immobilier d'entreprises : ce budget s'élève à 1 987 340 euros HT et à 302 714 euros HT en fonctionnement.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)

Les documents des budgets principal, Loisirs Culture Pyramide Sudexpo, régie des transports scolaires, eau, assainissement et immobilier d'entreprises sont joints à la présente convocation.

Convention avec les associations

En raison de l'annualité du budget, nous reconduisons les conventions et leurs annexes avec les associations. Les projets sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et une abstention : M. RETSIN)

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES AINSI QU'AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. RETSIN)

PLACEMENT DE FONDS DE TRESORERIE

Pour permettre le renouvellement du placement de trésorerie (2 662 654 €) provenant d'aliénations et d'indemnités d'assurances, il est demandé l'autorisation de placer ces fonds sur des bons du trésor.

Adopté à l'unanimité.

ACTUALISATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN APRES APPROBATION DEFINITIVE DU P.L.U. – AUTORISATION DE DEMANDER LES DOCUMENTS D'URBANISME

Après adoption du Plan Local d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer à nouveau le droit de préemption urbain sur les zones U et AU pour mener à bien la politique foncière et la réalisation des opérations d'aménagement notamment en matière de logements sociaux.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT VANNE – PROGRAMME 2008 : APPROBATION DE L'A.P.D. ET DU D.C.E. – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le budget 2008 prévoit un investissement possible de 554 500 euros T.T.C. Il est proposé de réaliser des travaux rue des Gentils, à Queue de Loup, à Gombault, rues de la Caisse d'Epargne, des Bleuets, des Poulies, des Quintaines, Marchetti et de procéder à la démolition de l'ancienne station d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE TERRAINS RUE DU GUIDAULT

La Ville vend à un riverain deux parcelles cadastrées section AI n° 550 et n° 552, d'une superficie de 51 et 87 m², rue du Guidault, pour la somme de 5 520 euros.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS CHEMIN DE LA GUILLOTIERE

Des Consorts ont accepté de céder à la Ville pour l'euro symbolique deux terrains de 46 et 81 m² pour l'alignement du chemin de la Guillotière.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA GRANGE 2 PAR LA S.E.L.C. : AUTORISATION POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE CANDIDATER

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de la Grange 2, la S.E.L.C. a lancé un avis d'appel public pour le choix d'un maître d'œuvre, il est proposé d'autoriser les Services Techniques à candidater.

Adopté à l'unanimité.

AIRCOS : REDEFINITION DU LOYER

A la suite de notre délibération du 12 février 2008, la société Aircos a demandé à ce que le loyer ne fasse pas l'objet d'une indexation triennale et a préféré le report sur la dernière échéance du produit de la révision, soit 71 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

RE-SOURCE INDUSTRIES : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION

En complément de l'aide du Département, la Ville de Romorantin-Lanthenay s'était engagée, dans le cadre de sa participation à 50 % au syndicat du Pâtureau 2000, à verser une aide économique de 23 250 euros à la société Re-Sources Industrie à l'occasion de son installation sur la zone.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION POUR LE FINANCEMENT PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA PLATE FORME DE PROFESSIONNALISATION

Le Conseil Général attribue une subvention de 20 000 euros pour le fonctionnement de la plate forme de professionnalisation et propose une convention ad hoc.

Adopté à l'unanimité.

AVENANT N° 1 ET BAIL POUR INSTALLATION D'UN PYLONE AVEC ORANGE FRANCE

La convention, passée en 1996 avec France Télécom (Orange) pour l'installation d'antennes sur le château d'eau des Cheminets, est venue à échéance. Il est proposé de la renouveler avec Orange France pour une durée de 12 ans et pour un loyer annuel de 3 500 euros.

Un bail pour l'installation d'un pylône sur la parcelle cadastrée section BN n° 66 est conclu pour un loyer annuel de 4 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES : AVENANTS N° 6 et 7

Comme chaque année, le Conseil Régional nous propose les avenants actualisant les temps d'occupation des équipements sportifs par les deux lycées.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

Tableau des effectifs :

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

Assemblée locale : conditions d'exercice des mandats locaux :

Adopté à l'unanimité.

Classe de découverte : indemnité à verser à l'accompagnateur :

Adopté à l'unanimité.

Médiathèque et service des conférences :

Adopté à l'unanimité.

Emplois saisonniers :

Adopté à l'unanimité.

Indemnité de conseil au Receveur Municipal :

Adopté à l'unanimité.

Ajustement du régime indemnitaire territorial sur celui de la Fonction Publique de l'Etat :

Adopté à l'unanimité.

N.B. : Tous les articles cités émanent sauf spécification du Code Général des Collectivités Territoriales.